



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés	M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019**
2. **Demande de naturalisation (Huis Clos)**
3. **Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité**
4. **Proposition du Maire relative à la constitution d'un droit de superficie avec la Société Catholique Romaine de Soral – Laconnex sur la parcelle 10'291**
5. **Rapport du président de la commission des routes, sécurité, mobilité & transports**
6. **Communications de l'exécutif**
7. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

Corrections :

p.2, **M. Jaccard** son intervention : supprimer en fin de paragraphe « à la dernière minute ».

p.5, **M. Hafner**, 3^e ligne : «... rappelle que la commune a 2 antennes 5G connues à ce jour (Sézegnin et Aire-la-Ville) »

Puis, dernier §, dernière phrase : « ...un moratoire dans l'attente d'études visant à montrer par exemple que la 5G n'est pas plus nocive que la 4G pour la population. »

Le procès-verbal, avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

2. Demande de naturalisation (Huis Clos)

Le Président présente le dossier et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette demande et de donner un préavis.

Le dossier 2018. 2047 est préavisé favorablement à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité

M. Florez demande s'il y a des questions relatives aux comptes présentés et dans la négative, il propose de passer directement au vote.

La délibération N3/2019 est acceptée à l'unanimité.

4. Proposition du Maire relative à la constitution d'un droit de superficie avec la Société Catholique Romaine de Soral - Laconnex sur la parcelle 10'291

Le Président explique qu'il s'agit d'une formalité à voter étant donné les changements intervenus dans le but de cette opération. Enfin, ce vote est nécessaire pour qu'il y figure dans l'acte notarié à signer.

M. Hafner relève sous le 2^e « Vu » que pour sa part il ajouterait : « pour la transformations de la voirie, **entre autres** en restaurants scolaires ».

Le Président signale que le texte a été repris de ce qui avait déjà été voté en date du 9 janvier 2017. De plus, la finalité c'est le DDP et ce que l'on va y mettre n'est pas encore défini. Nous ne votons pas le projet en l'occurrence.

M. Jaccard demande s'il serait possible de mettre des restrictions à l'affectation pour des restaurants scolaires ?

Le Président répond non, il s'agit vraiment ici du DDP et non de l'affectation du terrain. Mais, à l'avenir, si de telles questions se posent, il préférerait qu'elles soient posées avant la séance du vote. Vous pouvez néanmoins la changer si c'est votre volonté.

Un consensus se forme pour la voter telle quelle.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

La délibération N°4/2019 relative acceptée à l'unanimité.

5. Rapport du Président de la commission des routes, sécurité, mobilité & transports

M. Grept rappelle qu'une séance avait été agendée avec les représentants de l'Etat de Genève (urbanisme, mobilité, sites, agriculture, DGT). Mais la commission a été avisée qu'elle devait s'adresser directement aux politiques, vu la nature de la question, à savoir la requalification des espaces publics de la commune ou une éventuelle déviation du trafic pendant les heures de pointe en utilisant les chemins existants. La commission en a pris acte et va donc s'attacher à actionner ce levier.

D'autre part, elle a été contactée par les viticulteurs ou des personnes qui les représentent et une séance sera organisée avec eux pour expliquer où nous en sommes et calmer les espoirs quant à une solution rapide.

Une confirmation relative à l'étude officielle de l'Etat de Genève, opportunité et faisabilité, nous a été faite et les résultats de ces études sont attendus pour fin 2019. Mais, même si ces deux aspects devaient être démontrés, la réalisation du contournement ne devrait pas être envisagée avant 5-10 ans et pour autant que les budgets soient votés.

Pour conclure, une vision optimiste ce serait au minimum 5 ans, une vision réaliste 10 ans et une vision pessimiste jamais.

Puis, à la question de savoir si du point de vue de l'urbanisme et de l'agriculture, nos demandes étaient tout de même envisageables, les réponses n'ont pas été négatives. La déviation présentée par Malnati serait donc imaginable et réalisable, mais elle devra faire l'objet d'une étude approfondie. Reste à creuser ce côté politique pour aller de l'avant.

M. Hafner demande en quoi cette question est-elle politique ? et **M. Grept** explique que M. Caumel a expliqué qu'en tant que chef de service il n'avait pas la compétence pour se prononcer sur la faisabilité de notre tracé provisoire. Ce genre de question devait passer par le pouvoir politique, par le chef du département M. Dal Busco.

M. Hafner demande si une présentation publique sur un état des lieux à ce jour est envisageable ?

M. Grept estime que c'est une bonne question et comme il l'a mentionné précédemment, une discussion avec les viticulteurs/agriculteurs d'abord, puis avec toute la population, est à prévoir, car tout le monde est concerné.

M. Florez ajoute que même pour une mesure provisoire, un délai de 2 ans a été articulé, voire beaucoup plus longtemps. Il s'agit surtout de questions de volontés dans les services.

6. Communications de l'exécutif

Le Président souhaite relayer des informations relatives aux crèches qu'il a pu recueillir lors du voyage des maires ce week-end. Quelques éléments sont importants comme

- Le coût de la place à la construction, c'est 130'000.-
- Le coût à l'utilisation oscille entre 28 et 30'000.- par an
- < de 20 places, ce n'est pas raisonnable
- La solution c'est de l'intercommunalité. Avusy par exemple serait prêt à se lancer dans cette démarche.
- Les gens qui y travailleraient seraient des employés communaux avec une Fondation pour la gestion et les RH. Soit des associations communales peuvent s'en occuper, mais lourd administrativement (RH)

Le Président explique que ce sont les informations qu'il a pu recueillir, mais ce qui paraît sûr, < 20 de places, cela ne vaut pas la peine. Enfin, le Président d'Aire-la-Ville lui a rappelé qu'il comptait sur les 3 places réservées dans leur crèche.

Mme Jaggi ajoute avoir discuté avec la maire d'Hermance (petite commune) qui a une crèche avec 2-3 autres communes et qui serait prête à nous recevoir, faire visiter la crèche, expliquer le fonctionnement et donner des chiffres. Elle précise encore que 20 places = 30 enfants.

M. Florez autres infos, sur d'autres sujets :

-le CE a décidé que ce ne serait plus les maires qui devront présider les CM, même pour les petites communes. Une stricte séparation des pouvoirs devra être respectée et pour la législature de 2025, il est envisagé que toutes les structures se dotent d'un Conseil Administratif

Mme Jaggi a envoyé un mail pour des infos relatives au bâtiment de l'école. Des prévisions sur 10 ans seraient disponibles, elle attend la réponse.

M. G. Fontaine informe avoir fait un projet de lettre à ce sujet, il serait donc bien de faire suivre son courriel et il enverra aussi le courrier.

M. G. Fontaine informe que les bancs et bacs à fleurs vont être livrés sur l'esplanade devant la mairie demain. La circulation sera déviée, y compris le bus, mais les arrêts restent inchangés.

Puis, Antigél fête ses 10 ans et proposition est faite aux communes de participer à leur festival. D'autre part, étant donné que leur financement a été drastiquement réduit, demande est faite de participer à hauteur de CHF 7'000.- pour 2020 pour faire quelque chose dans les gravières, si toujours disponibles. Possibilité aussi de proposer les produits de la commune (vins, bières, etc...). **M. G. Fontaine** demande donc quelle réponse leur apporter ?

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

M. Hafner précise que ce festival reçoit ~600'000.- de l'ACG (réduit de 50% semble-t-il) d'une part, et il relève qu'il y a fort peu de programmation d'artistes locaux d'autre part. C'est beaucoup d'argent du contribuable qui ne profite pas beaucoup à la culture genevoise. Enfin, bien que disposant de fonds, il remarque qu'il y a toujours le réflexe de demander encore quelque chose aux communes (banderoles, participations, etc...). Pour sa part, il ne soutient pas ce festival en raison de leur politique culturelle. Enfin, le budget de la commune s'élevant à 12'000.-, cette participation représente plus de 50% du budget annuel.

M. Grept le rejoint sur cette question de budget, d'autant qu'Antigel a déjà bénéficié d'une enveloppe de l'ACG. Ils peuvent aussi voir du côté du sponsoring privé.

Mme Dougoud rejoint **M. Hafner** sur la question des 50% du budget, mais **M. Florez** précise que ce n'est pas la même chose. Si nous décidions de faire une fête, ce serait un poste dans le budget de 2020.

M. G. Fontaine rappelle qu'il ne défend pas Antigel, mais qu'il y a probablement une marge de négociation avec eux si nous sommes d'accord. Son avis personnel est qu'il faudrait faire plus de choses à Soral, même si la participation n'est pas toujours au rendez-vous, par exemple, le théâtre ce week-end. Il rejoint donc les avis précédents.

M. Staub rappelle que les 6000 frs prévus l'année d'avant pour acheter des tableaux d'artistes locaux ont été annulés et aujourd'hui on pourrait sortir d'un coup 7'000 frs pour ce festival. Cela lui semble malvenu.

M. G. Fontaine souhaite préciser suite à la remarque relative aux tableaux, que son tableau qui est accroché en bas, a été offert. Seul le cadre a fait l'objet d'une dépense au budget de la commune.

Le Président conclut donc que la décision est ne pas aller plus avant avec cette proposition.

7. Propositions et questions individuelles

Sortie des aînés et promotions - organisation

M. Hafner informe que pour la sortie des aînés et selon **M. Genoud** tout est organisé et les informations envoyées.

M. G. Fontaine ajoute que si vous venez, répondez à **M. Revillet**.

Soirée Dames paysannes

Un tout-ménage est parti, elle aura lieu le 14 juin. Faites de la publicité, c'est ouvert à

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

tous.

Promotions

M. Hafner organise l'intendance et les derniers détails avec les membres du CM. Il est précisé que pour le repas, les professeurs et leurs conjoints, les conseillers municipaux et les membres des associations de parents d'élèves qui travaillent pour les jeux, sont invités. Il enverra le PV de la commission culture à tous pour les détails.

Chœur Soral

C. Fontaine informe que la nouvelle cheffe de chœur sera Barbara Goldenberg qui débute après-demain.

Traitement des vignes

M. Farner souhaite demander à la commission environnement de sensibiliser et d'encourager les vignerons et agriculteurs à utiliser des produits non chimiques. A voir aussi, si une subvention de la commune serait envisageable.

La séance est levée à 19H54.